



# Étude nationale sur les risques de désinsertion professionnelle : information aux salariés suivis par le SSTRN

Version : 1

Le : 29.04.2025

Publication : site internet / intranet SSTRN

Destinataires : salariés des adhérents

Le SSTRN participe à une étude en santé nationale réalisée par le CHU d'Angers.

En application du RGPD<sup>1</sup> et de la loi Informatique et Libertés<sup>2</sup>, vous trouverez ci-dessous une information détaillée sur cette étude.

Pour toute question ou demande : contactez notre délégué à la protection des données : [dpo@sstrn.fr](mailto:dpo@sstrn.fr).

## I La finalité de l'étude

L'objectif est de créer un indice (statistique) de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle (IRDP) permettant de détecter les salariés présentant des risques de difficultés de maintien dans l'emploi.

Avec cet indice, les salariés concernés pourraient être identifiés et accompagné le plus tôt possible afin de limiter le risque de perte d'emploi.

## 2 Les modalités pratiques de l'étude

### 2.1 Responsable de l'étude

Le CHU d'Angers est **pilote et responsable de l'étude**.

Le SSTRN intervient dans cette étude comme sous-traitant, en fournissant au CHU d'Angers les données nécessaires à l'étude et ce de **manière anonymisée** (sans identification directe possible des salariés).

### 2.2 Quelles personnes et quelles données sont concernées ?

L'étude porte sur le traitement de certaines données des salariés des adhérents du SSTRN suivis **sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026**. Si vous n'avez pas eu de visite au SSTRN sur cette période, vous n'êtes pas concernés par l'étude.

Les données transmises au CHU d'Angers : il s'agit de certaines informations socio-administratives, informations relatives à vos expositions professionnelles ainsi que certaines données de santé (notamment : sexe, âge, diagnostics codifiés, expositions à des risques professionnels identifiés, données socio-économiques de prévention de la désinsertion professionnelle).

### 2.3 Comment et combien de temps ces données sont-elles utilisées ?

Le SSTRN, une fois les données exportées et anonymisées, les transmet de manière sécurisée au CHU d'Angers, à une équipe de recherche en santé habilitée, soumise à la confidentialité et au secret.

---

<sup>1</sup> Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016/679 du 26 avril 2016

<sup>2</sup> Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Elles seront ensuite analysées et les résultats (toujours anonymisés) feront l'objet de publication dans des journaux scientifiques ou de communication à des congrès sans possibilité d'identifier les salariés qui ont été suivis.

Le SSTRN ne conserve aucune copie du fichier transmis.

Le CHU d'Angers conserve les fichiers de données au plus 2 ans<sup>3</sup> à compter de la dernière publication liée à l'étude, dans son système d'information. Elles sont ensuite archivées pendant 20 ans au maximum, puis seront détruites au-delà.

### 3 Comment m'assurer que mes données sont bien sécurisées ?

Le CHU d'Angers et le SSTRN prennent toutes les mesures utiles pour préserver la sécurité des données personnelles traitées pour en respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité, et notamment :

- Pour le SSTRN : anonymisation des données dès leur extraction, la transmission du fichier informatique via un outil sécurisé et habilité HDS<sup>4</sup> aux membres habilités de l'équipe de recherche, ...
- Pour le CHU : analyses réalisées de manière confidentielle et anonymée, aucun recours à des prestataires pour le traitement des données, hébergement des données au sein du CHU dans un environnement sécurisé et HDS, ...

### 4 Quels sont vos droits ?

L'étude revêt un intérêt important pour la prévention de la perte d'emploi des salariés liés à leur état de santé. Elle est réalisée sur la base de l'intérêt légitime du SSTRN. Elle n'a donc pas de caractère obligatoire pour les participants.

Vous disposez sur vos données d'un **droit d'accès**, d'un droit **de rectification**, d'un droit **à la limitation du traitement**.

Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment à votre participation à cette étude.

Vous pouvez, le cas échéant, demander à effacer vos données déjà collectées si vous vous opposez à votre participation après le démarrage de l'étude, sauf à ce que cela rende impossible la réalisation globale de l'étude.

L'exercice de vos droits sera assuré conformément à la procédure entre le SSTRN et le CHU d'Angers, par simple mail à [dpo@sstrn.fr](mailto:dpo@sstrn.fr) ou auprès du Dpo du responsable de traitements : [dpo@chu-angers.fr](mailto:dpo@chu-angers.fr). Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Le SSTRN

---

<sup>3</sup> Article 2.6 de la Délibération n°2018-155 du 3 mai 2018 portant homologation de la méthodologie de référence relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre des recherches n'impliquant pas la personne humaine, des études et évaluations dans le domaine de la santé (MR-004).

<sup>4</sup> HDS : Hébergement de Données de Santé